



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 28309

### Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la situation des anciens supplétifs de l'armée française en Algérie, vis-à-vis desquels le Président de la République au cours de sa campagne électorale a pris toute une série d'engagements, notamment celui de solliciter l'ouverture d'un débat parlementaire spécifique à la situation des harkis et de leur famille. Par ailleurs les membres de cette communauté s'interrogent sur les délais du versement de l'indemnisation forfaitaire initialement fixée à 50 400 euros pour la première génération et sur les mesures à prendre pour faciliter l'insertion économique professionnelle et sociale des seconde et troisième générations. Elle lui demande par conséquent quelles sont les décisions que son Gouvernement est susceptible de prendre pour respecter les engagements du Président de la République vis-à-vis de cette communauté, et les délais de mise en oeuvre de ces mesures.

### Texte de la réponse

Afin de résoudre les difficultés encore présentes chez les anciens supplétifs et leurs familles, le Premier ministre a nommé un parlementaire en mission, le député de Lot-et-Garonne, Michel Diefenbacher, qui a remis son rapport le 3 octobre dernier. S'appuyant sur ce document, le Gouvernement, par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, M. Hamlaoui Mekachera, a fait une déclaration de politique générale suivie d'un débat à l'Assemblée nationale, le 2 décembre 2003 et au Sénat le 17 décembre 2003. A partir des éléments ainsi recueillis, le Gouvernement déposera un projet de loi, prochainement, permettant de parachever l'effort de solidarité nationale envers les rapatriés, dont les harkis. L'insertion économique des enfants des anciens supplétifs est actuellement mise en oeuvre, sous l'autorité des préfets, par la circulaire interministérielle du 23 juillet 2003 qui met en place un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi, dans le cadre des dispositifs de droit commun existant.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Andrieux](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28309

**Rubrique :** Rapatriés

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 novembre 2003, page 8543

**Réponse publiée le :** 10 février 2004, page 998